

**« Les enseignants d'EPS face aux risques du métier :  
Sécurité des élèves et Responsabilité des professeurs »**

**DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE**  
A reproduire, à remplir et à déposer  
au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement

**Nom - Prénom**

**Grade (classe normale/hors classe/classe exc) et fonction (professeur d'eps/agrégé)**

**Établissement ou service**

A

**Monsieur le Recteur de l'académie de RENNES**  
**s/c de M. ou Mme Le Principal(e) (ou Le Proviseur)**

transmis par la voie hiérarchique

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,

j'ai l'honneur de solliciter un congé

du lundi 16 au mardi 17 Décembre 2019

pour participer à un stage de formation syndicale.

**Ce stage se déroulera au Lycée Professionnel Jean Moulin de St BRIEUC,  
3 rue du Vau-Gicquel 22000 SAINT BRIEUC (9h00/17h00)**

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

A. \_\_\_\_\_, le

*signature*